

Tous les renseignements personnels recueillis en vertu de l'alinéa 31(c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* de l'Île-du-Prince-Édouard (*RSPEI 1988 Chap. F-15.01*) et des dispositions de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et de son règlement, du fait qu'elle vise l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Programme de prêts aux étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard, serviront à déterminer l'aide financière et à vérifier l'admissibilité aux subventions canadiennes pour études ainsi que leur administration et exécution. Pour de plus amples renseignements sur la collecte de l'information, veuillez communiquer avec l'agent des prestations financières des Services financiers aux étudiants, C.P. 2000, 16, rue Fitzroy, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8. Numéro de téléphone : (902) 368-4640; numéro de télécopieur : (902) 368-6144.

Section 600 : État matrimonial de l'étudiant

- 601 Célibataire 602 Séparé/divorcé
603 Veuf 604 Chef de famille monoparentale
605 Vivant en union de fait 606 Marié
Date du mariage JJ MM AAAA
ou lorsque l'union
de fait a commencé

Si votre état matrimonial a changé depuis votre dernière demande, vous devrez peut-être produire les documents à l'appui. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la page G-9 du présent guide ou allez à www.studentloan.pe.ca.

Section 700 : Catégorie d'étudiant

Choisir une seule catégorie d'étudiant. Quel énoncé décrit le mieux votre situation au premier jour de classe? Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à l'information présentée à la page G-5 du présent guide ou allez à www.studentloan.pe.ca.

- 701 Marié avec des enfants à charge 702 Veuf, séparé ou divorcé
703 Marié sans enfant à charge 704 Ai quitté l'école secondaire depuis 4 années
(depuis juin 2004)
705 Vivant en union de fait avec des enfants
à charge 706 Sur le marché du travail à temps plein
depuis deux ans (preuve exigée - voir guide)
707 Vivant en union de fait sans enfant à charge 708 Chef de famille monoparentale
709 Pupille ou ancienne pupille d'un organisme 710 Aucun des énoncés précédents ne s'appliquent
du gouvernement ou les DEUX parents sont décédés (étudiant célibataire à charge)

Si votre catégorie d'étudiant a changé depuis votre dernière demande, on peut vous demander de fournir des documents à l'appui. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la page G-9 du présent guide ou allez à www.studentloan.pe.ca.

Section 800 : Statut de citoyenneté et de résidence de l'étudiant

- 801 Je suis un citoyen canadien.
 J'ai le statut d'immigrant admis ou de résident permanent.
(Dans ce cas, annexe une copie de votre certificat.)
 Je suis une personne protégée ou un réfugié au sens de la Convention.
(Dans ce cas, annexe les documents à l'appui).
- 802 Le dernier endroit où j'ai vécu pendant 12 mois consécutifs alors que je ne fréquentais pas un établissement d'enseignement postsecondaire est l'Île-du-Prince-Édouard.
- Oui Non

Si ce n'est pas le cas, où habitez-vous? _____

Quand avez-vous déménagé à l'Î.-P.-É. ?

JJ MM AAAA

803 *Pour les étudiants à charge seulement.* Si vos parents résident à l'extérieur de l'Î.-P.-É., indiquez la date où ils ont déménagé et leur adresse actuelle.

Adresse actuelle : _____

Date du déménagement

JJ	MM	AAAA
----	----	------

804 *Pour les étudiants mariés/vivant en union de fait seulement.* Le dernier endroit où mon conjoint marié ou de fait a vécu pendant 12 mois consécutifs alors qu'il ne fréquentait pas à temps plein un établissement d'enseignement postsecondaire était l'Île-du-Prince-Édouard.

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, où habitait-il? _____

Section 1000 : Antécédents scolaires

Niveau	Nom de l'établissement	Province	De MM/AAAA	À MM/AAAA	Plus haut niveau de scolarité atteint
Secondaire					
Postsecondaire					

Section 1100 : Période antérieure aux études

Avez-vous travaillé pendant vos vacances d'été?
Dans la plupart des cas, il s'agit de votre période
antérieure aux études. Pour de plus amples
renseignements, consultez notre site Web.

Sélectionnez l'énoncé qui décrit le mieux votre situation.

Choisissez un seul énoncé :

- 1101 **La plupart des diplômés de l'école secondaire**
Je suis allée à l'école comme étudiante à temps plein jusqu'à la fin de juin 2009, et mes cours commencent au début de septembre 2009. *Votre période antérieure aux études s'étend du 22 juin 2009 au 31 août 2009 (10 semaines).*
- 1102 **La plupart des étudiants de niveau collégial**
J'ai étudié à temps plein jusqu'à la fin de mai 2009, et mes cours commencent au début de septembre 2009. *Votre période antérieure aux études s'étend du 25 mai 2009 au 31 août 2009 (14 semaines).*
- 1103 **La plupart des étudiants de niveau universitaire**
J'ai étudié à temps plein jusqu'à la fin d'avril 2009, et mes cours commencent au début de septembre 2009. *Votre période antérieure aux études s'étend du 27 avril 2009 au 31 août 2009 (18 semaines).*
- 1104 **Population active**
Je n'étais pas étudiante à temps plein pour les 18 semaines précédant le début de mes cours, qui commencent au début de septembre 2009, parce que j'étais sur le marché du travail. *Votre période antérieure aux études s'étend du 27 avril 2009 au 31 août 2009 (18 semaines).*
- 1105 **Étudiants à l'année**
Je n'ai pas d'interruption dans mes études. *Vous n'avez pas de période antérieure aux études.*
- 1106 **Année scolaire non traditionnelle**
Mes cours commenceront à un autre moment que septembre 2009. *Votre période antérieure aux études sera de 18 semaines avant la date de début de vos cours.*

Section 1200 : Frais d'études et de subsistance

- 1201 Frais de scolarité et cotisation étudiante.....
- 1202 Livres et fournitures
- 1203 Allocation de subsistance
- 1204 Allocation de déplacement
- 1205 Frais liés à un ordinateur (maximum de 300 \$).....
- 1206 Autres frais liés aux études (prière de préciser plus bas).....
- 1207 Estimation totale des frais d'études et de subsistance
(addition des lignes 1201 à 1206).....

Les allocations pertinentes sont disponibles à www.studentloan.pe.ca.

	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$

	\$
--	----

Veillez expliquer quels sont les *Autres frais liés aux études* à la ligne 1206. On pourra vous demander de fournir des documents justificatifs des dépenses supplémentaires (p. ex. : des reçus, une lettre de l'école).

1208 Habitez-vous/habitez-vous pendant votre période antérieure aux études?

- Chez mes parents/de la parenté/avec mon conjoint
- Dans un logement locatif/ma propre maison
- Dans une résidence pour étudiants

1209 Où habitez-vous/habitez-vous pendant votre période d'études?

- Chez mes parents/de la parenté/avec mon conjoint
Distance (un aller) jusqu'à l'école est de ____ km
- Dans un logement locatif/ma propre maison
Distance (un aller) jusqu'à l'école est de ____ km
- Dans une résidence pour étudiants

Section 1300 : Revenu pendant la période antérieure aux études

Votre période antérieure aux études (voir page A-4) est le nombre de semaines s'écoulant entre vos périodes d'études. Veuillez déclarer ci-après votre revenu total pour la période antérieure aux études. **Les revenus non déclarés pourraient entraîner le versement d'un montant en trop.**

1301 Revenu brut	\$	1302 Revenu de pension	\$	Source _____
1303 Prestations d'AE	\$	1304 Autre revenu	\$	Source _____
1305 Assistance sociale	\$	1306 TOTAL (Additionnez les lignes 1401 à 1405)		\$

1307 Nom de l'employeur : _____

Pour calculer votre contribution d'étudiant, suivez les directives figurant sur la feuille de calcul à la page G-10 du présent guide ou allez à www.studentloan.pe.ca.

Section 1400 : Revenu pour la période d'études

Entrez pour chaque rubrique le montant total des revenus gagnés pendant votre période d'études. Tous les renseignements seront vérifiés par l'Agence du revenu du Canada. Les revenus non déclarés pourraient donner lieu à un trop-payé.

1401 Gains tirés d'un travail à temps partiel	\$	1402 Pension du Canada	\$	1403 Autres prestations (p.ex. : perfectionnement des compétences)	\$
1404 Bourses d'études	\$	1405 Autre pension	\$	1406 * REER	\$
1407 Fonds fiduciaire pour études	\$	1408 Assurance emploi	\$	1409 Autre revenu	\$
1410 Revenu de placements	\$	1411 Assistance sociale	\$	1412 TOTAL (Additionnez les lignes 1401 à 1411)	\$

1413 Nom de la bourse d'études _____

*Exemption pour REÉR : Si vous avez contribué à un REÉR pendant que vous étiez sur le marché du travail (p. ex. : vous n'êtes pas étudiant à temps plein), vous pourriez avoir droit à une exception. Prière de visiter www.studentloan.pe.ca pour de plus amples renseignements.

Section 1500 : Renseignements sur la déclaration de revenu de l'étudiant

1501 Avez-vous produit une déclaration de revenus pour 2008? Oui Non

Si vous n'avez pas produit de déclaration, veuillez dire pourquoi : _____

1502 Vous DEVEZ remplir la présente section. Toute erreur ou omission peut entraîner des retards dans le traitement de votre demande. Tous les renseignements seront vérifiés par l'Agence du revenu du Canada. Prière d'inscrire les montants figurant sur les lignes suivantes de votre déclaration de revenu de 2008. Communiquez avec l'Agence de revenu du Canada en composant le 800-959-8281 si vous avez besoin de cette information.

101	Revenu d'emploi	120	Dividendes	130	Autres revenus	305	Montant pour personne à charge admissible
114	Prestation RPC	121	Intérêts	150	Revenu total	366	Nombre d'enfants à charge
115	Autres pensions	127	Gains en capital				

Section 1600 : Montant de l'aide financière demandée

1601	Total des frais d'études	_____	\$
1602	Moins Total des ressources financières	_____	\$
1603	Montant total de prêt étudiant demandé.....	_____	\$

Ligne 1207

Reportez-vous aux feuilles de calcul à la page G-9 du présent guide

Les demandes ne seront pas traitées si ces cases ne sont pas remplies. Ne pas écrire le mot « maximum ».

Avez-vous des revenus que nous n'avez pas besoin de déclarer dans votre déclaration de revenus? (pension alimentaire pour enfant, pension, etc.)

Oui Non

Si oui, veuillez en donner le montant pour 2008. _____\$

Donnez-en le montant estimatif pour 2009 _____\$

Versez-vous une pension alimentaire pour enfant/ex-conjoint? _____\$

Oui Non

Avez-vous des revenus que nous n'avez pas besoin de déclarer dans votre déclaration de revenus? (pension alimentaire pour enfant, pension, etc.)

Oui Non

Si oui, veuillez en donner le montant pour 2008. _____\$

Donnez-en le montant estimatif pour 2009. _____\$

Versez-vous une pension alimentaire pour enfant/ex-conjoint? _____\$

Oui Non

Section 1800 : Réservee aux parents d'étudiants à charge et aux étudiants chefs de famille monoparentale

1801 Enfants à charge :

Énumérez le nom de tous les enfants à charge dans votre famille, y compris le demandeur (s'il s'agit d'un étudiant à charge) et les autres enfants qui font des études postsecondaires, dont les enfants placés dans votre famille. N'incluez pas votre conjoint, les enfants dont vous n'êtes pas le principal gardien ou les enfants qui sont prêts à entrer sur le marché du travail, touchent une allocation de soutien du revenu ou sont mariés. Pour de plus amples renseignements, voir les pages G-7 et G-8 du guide.

Personnes à charge de MOINS DE 12 ANS	Date de naissance j/m/a	À l'école en 2009-2010 (s'il y a lieu)	Année ou niveau	Demande un prêt étudiant?	Numéro d'assurance sociale si l'enfant demande un prêt étudiant
Personnes à charge âgées de 12 ANS ET PLUS					

1802 Frais de garde d'enfant (peuvent faire l'objet d'une vérification)

Nom du gardien	Adresse	Numéro de téléphone	Coût par semaine

Section à remplir par les étudiants chefs de famille monoparentale

1803 Célibataire, séparé ou divorcé?

Indiquez la date de votre séparation *

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

* Si votre séparation ou votre divorce est survenu après votre dernier prêt étudiant, vous devez fournir une copie de votre entente de séparation ou de divorce.

Recevez-vous une pension alimentaire ou une pension pour enfant?

Oui Non

Si oui, le montant par mois _____ \$

Nom du parent 2 (en lettres moulées)

Signature 2

Date

Page A-12

*****Please add this text in a rectangle under section 900**

Si vous fréquentez un établissement d'enseignement à l'**extérieur des provinces de l'Atlantique**, veuillez demander à votre institution de remplir et de retourner une feuille d'information académique. **Votre demande ne sera pas traitée avant que cette information ne soit reçue.**